

Le vingt-huit juillet deux mil seize à 18 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, AZAIS Magali, BECAMEL Françoise, CRESPIY Christophe, GARCIA Jean-Marie, PSAUME Bertrand, ROULLE René, SCHWARZ-DELRIEU Marion.

Absents excusés : FROMENT Sandrine, GERLAC Steve, LECOURT Didier, MARTELLUCCI Myriam (pouvoir ROULLE René) NARDINI Carole (pouvoir AZAIS Magali), RIBIERE Ludovic (pouvoir ANDRIUZZI Jean-Michel), ROULLE René, SCHWARZ-DELRIEU Marion.

Madame SCHWARZ-DELRIEU Marion a été nommée secrétaire.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 JUIN 2016 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les délibérations du Conseil Municipal du 7 juin 2016 ont été transmises et rendues exécutoires par visa de la Préfecture le 9 juin 2016.

Le compte-rendu du 7 juin 2016 a été transmis le 21 juillet 2016 aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal est sollicité pour approuver le compte-rendu du 7 juin 2016.

Le Conseil municipal adopte le compte-rendu du conseil du 7 juin 2016 à l'unanimité.

#### **PRESENTATION WIFI – COMMUNE/PAYS VIDOURLE CAMARGUE :**

Madame Véronique COUDERC du Pays Vidourle Camargue présente le WIFI territorial. C'est un accès WIFI sécurisé, gratuit facile d'accès pour tous dans les communes situées sur le territoire du Pays Vidourle Camargue. Cet accès s'adresse aux visiteurs, aux touristes et aux habitants.

Il suffit d'installer une borne sur la ligne téléphonique avec ADSL et de la brancher sur le secteur. Le visiteur entre son adresse mail une fois pour s'identifier. Ensuite il pourra se reconnecter automatiquement partout sur le territoire où se trouve une autre borne du réseau.

L'équipement est de 50.00 € HT et l'abonnement de 9.90 € HT par mois.

Cette proposition sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

#### **PLU :**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que suite à la délibération annulant le PLU du 7 juin 2016, le projet est remis à l'enquête publique.

Après délibération les membres du conseil municipal mandatent Monsieur le Maire pour diligenter une nouvelle enquête publique.

#### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB « LES HEURES CLAIRES »**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Club « Les Heures Claires » a demandé une subvention exceptionnelle d'un montant de 230.00 € pour financer la soirée musicale du 14 juillet.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le versement de 230.00 € au Club « Les Heures Claires ».

#### **CROIX AU CIMETIERE :**

Madame AZAIS indique que la croix située sur le portail du cimetière avait été enlevée. Certains habitants ont souhaité qu'elle soit remise.

Un devis a été demandé, il s'élève à 852.00 € TTC.

M. ROULLE demande que l'on vérifie la légalité de cette installation qui lui paraît non possible au regard de la loi de 1905 et des articles 2213-7 et 2213-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil donne son accord pour le devis sauf 2 contre (ROULLE René – MARTELLUCCI Myriam).

**INFORMATION RESEAU BOUYGUES – SFR :**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que SFR a adressé une proposition de branchement sur le relais BOUYGUES. Actuellement les usagers de SFR n'ont pas de réseau.

**MARCHE TOITURE BATIMENT 12 – 14 RUE DES COLES :**

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion de la commission d'appel d'offres concernant la réfection de la toiture du bâtiment sis 12 – 14 rue des Ecoles. La proposition retenue est BCB CONSTRUCTION pour un montant de 31 969.00 € H.T.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 30.